

INDICATION des routes.	Numéros des barrières.	NOMS des barrières.	LIMITES dans lesquelles le poteau de perception peut être placé.	Observations.
	4	Clavier.	A l'intersection de la route de Huy à Stavelot avec celle de Fraineux à Marche.	Taxe entière dans la direction vers Huy seulement.
Huy à Stavelot, partie comprise entre la route de Bastogne à Aywaille et Stavelot.	11	Habiermont	A l'origine du chemin empierré conduisant à Chevron, avec une concurrence de 400 mètres de part et d'autre.	Demi-taxe dans les deux directions.
	13	Parfondry	A la maison du sieur Louveau, avec une concurrence de 170 mètres vers Stavelot et 350 mètres vers Trois-Ponts	Taxe entière vers Werbomont et demi-taxe vers Stavelot.
Liège à Maestricht par Visé.	2	Argenteau.	A 276 mètres au delà du chemin de Sarolay, avec concurrence vers Liège jusqu'audit chemin, et vers Visé jusqu'à la maison dite: <i>Tour-ne-bride</i> , à l'angle du chemin d'Argenteau à Dalhem.	Taxe entière vers Wandre et demi-taxe vers Visé.

Art. 2. Notre ministre des travaux publics (M. JULES VANDERSTICHELEN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

509. — 28 DÉCEMBRE 1866. — LOI accordant des crédits provisoires aux départements de la guerre et des travaux publics (1). (Monit. du 29 décembre 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits provisoires, à valoir sur les budgets des dépenses de l'exercice 1867, sont ouverts :

1 ^o Au département des travaux publics fr.	9,500,000 00
2 ^o Au département de la guerre	8,750,000 00

Total. . . fr. 18,250,000 00

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1867.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

(1) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 20 décembre 1866, p. 73. — Rapport. Séance du 20 décembre. p. 74.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 21 décembre 1866, p. 211-213.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 21 décembre 1866, p. V.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 22 décembre 1866, p. 64-67.

510. — 28 DÉCEMBRE 1866. — LOI contenant le budget des dotations pour l'exercice 1867 (2). (Monit. du 29 décembre 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1867, à la somme de quatre millions trois cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingt-douze centimes (fr. 4,334,888-92), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

(2) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget, p. 81. — Rapport. Séance du 7 décembre 1866, p. 56.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1866, p. 189.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 20 décembre 1866, p. V.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 21 décembre 1866, p. 61-62.